

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize juin deux mil dix-huit s'est réuni à la Mairie le vingt-six juin deux mil dix-huit à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

Étaient présents : Messieurs Alain MORANCAIS, Fabien MAISONNEUVE, Jean-Philippe RENAUDIN, Pierre GOUYÉ, Jean-Luc HAUTEVILLE Fabien HUPENOIRE, Christian HURTELOUP, Mesdames Stéphanie CHAMAN, Isabelle CREACH, Françoise LEGRAND.

Absents excusés : Monsieur Bertrand CREPEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc HAUTEVILLE Madame Manuella HAMARD donne pouvoir à Monsieur Fabien MAISONNEUVE

Absents non excusés : Monsieur Maxime LEPLAT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe RENAUDIN

Le conseil municipal approuve le compte rendu précédent à 11 voix pour et une voix contre.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe que suite à l'achat du nettoyeur haute pression et de la débroussailleuse, ainsi que la facture de SEGILOG il faut faire une décision modificative à savoir :

Compte 2315 opération 1501 : - 4 000 €

Compte 2051 : + 2 100 €

Compte 2158 : + 1 900 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

ADMISSION EN NON VALEURS TITRES COMMUNE

Monsieur le Maire informe que la trésorerie de Montval-sur-Loir nous a envoyé l'état d'admission en non valeurs des titres de la commune. A savoir que depuis 2008, cette opération n'avait pas été faite. Cette admission en non valeurs concerne des loyers, ainsi que la location de salle des fêtes. Il y a un montant total de 1050,61 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ARRÊTÉ PARC ÉOLIEN

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral modificatif N°DCPPAT 2018-0131 du 23 mai 2018. Cet arrêté modificatif concerne le changement de dénomination sociale de l'exploitant, la modification du modèle des machines.

DÉLÉGATION DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération suite à la délégation du droit de préemption urbain à la communauté de communes Loir Lucé Bercé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PROJET MAIRIE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il faut délibérer sur l'abandon du projet de la nouvelle mairie au profit de la fibre et de l'effacement de réseau.

Le conseil municipal accepte à 7 voix pour et 5 abstentions d'abandonner le projet. Il sera tout de même fait l'aménagement extérieur.

APPROBATION RAPPORT ACTIVITÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire reprend les principaux points du rapport d'activité de la communauté de communes. Le rapport d'activité ayant été envoyé en amont au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à 7 voix pour et 5 abstentions.

PLUI

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit remplir un carnet d'enjeux qui comprend plusieurs questionnaires. Ce carnet est à rendre avant le 20 juillet, il est proposé une séance de travail le mardi 03 juillet à 20h.

CONVENTION SARTHE NUMERIQUE : PROJET FIBRE

Monsieur le Maire indique la réception de la convention d'occupation pour la parcelle F N°39. Le conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité à Monsieur le Maire pour signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- FESTILOIR : Monsieur le Maire donne les dernières informations reçues concernant les hébergements (2 personnes sur 2 jours) et pour la restauration 4 petits déjeuner, 2 repas le 31 juillet au soir, 6 repas le 01 août au midi et 6 repas le 01 août au soir. Il est proposé de contacter les Sablons de Lavernat pour l'hébergement, Le Fournil à Luceau ou le traiteur de Montabon pour les repas.
- 14 juillet : Monsieur le Maire informe que le début du rassemblement est à 9h, début du défilé à 9h15 suivi d'un vin d'honneur au café « Le Nouzillard ».
- Voirie rurale : Monsieur le Maire indique qu'il faut réhabiliter le « Chemin de la Pelloiserie » au niveau du virage. Il est prévu de commander du béton avec de la fibre.

- PROJET FIBRE / EFFACEMENT RESEAU : Monsieur le Maire répond à la question de Madame Françoise LEGRAND pour savoir comment financer ces deux projets. Il est indiqué que Monsieur le Maire va rencontrer le Trésorier en septembre pour connaître la meilleure solution.

- SIVOS : Monsieur Fabien MAISONNEUVE répond aux questions de Madame Françoise LEGRAND, indiquant qu'une nouvelle répartition a été calculée, comme suit : 38 élèves pour Lavernat (32 Lavernais + 6 extérieurs) et 65 élèves pour Montval (59 montvalais + 6 extérieurs). Les 12 extérieurs viennent de : Vaas (5), Chenu (2), La Bruère sur Loir (2), Flée (2), Beaumont-Pied-de-Bœuf (1).

- Monsieur Christian HURTELOUP indique que le bac de rétention route de Château-du-Loir a besoin d'un nettoyage. Il demande également si Monsieur le Maire a eu des nouveaux devis pour l'aménagement de l'allée principale du cimetière. Monsieur le Maire confirme, et il est également en attente d'autre.

Clôture de la séance à 21h50. Prochaine date de conseil municipal non arrêté.